

Quelles formalités pour quels travaux :

Quels projets ?	Quelles formalités ?
Je souhaite connaître les règles d'urbanisme applicables à un terrain ou la faisabilité d'un projet	Certificat d'urbanisme
Je construis une maison	Permis de construire
J'agrandis ma maison ou je construis une annexe, un garage, un abri de jardin ou une véranda: - Plus de 20 m ² - De 5 à 20 m ² - Moins de 5 m ²	Permis de construire Déclaration préalable Pas de formalité
Je fais des travaux sur une construction sans créer de surface supplémentaire, ni modifier les façades et sans changer la destination de la construction	Pas de formalité
Je change la destination d'une construction même sans changer l'aspect extérieur	Déclaration préalable
Je fais des travaux sans créer de surface, mais en modifiant les façades (ravalement, paraboles, ouvertures, panneaux solaires,...)	Déclaration préalable
Je fais des travaux intérieurs et je crée une surface supplémentaire de plancher, sans modifier l'aspect extérieur:- - Plus de 20 m ² en zone A ou N / 40 m ² en zone U - De 5 à 20 m ² - Moins de 5 m ²	Permis de construire Déclaration préalable Pas de formalité
Je construis une piscine fixe de 10m ² à moins de 100 m ² : - Sans couverture fixe ou modulable - Avec couverture fixe et modulable de plus de 1,80m au-dessus du niveau de l'eau	Déclaration préalable Permis de construire
J'installe une piscine gonflable De moins de 10m ² de plus de 10m ² et pendant moins de 3 mois De plus de 10m ² et pendant plus de 3 mois	Pas de formalité Pas de formalité Déclaration préalable

Service urbanisme :

Responsable Catherine BARRET / 02 99 06 15 61 / urbanisme@pleumeleuc.bzh

Horaires d'ouverture de la Mairie sauf samedi matin